



USAGERS PROFESIONNELS

Prépaiement obligatoire

Pour accéder aux déchèteries du réseau d'**UNIVALOM**.

Pour alimenter votre compte, rendez-vous sur www.ecocito.com

Il est **IMPERATIF** d'avoir provisionné votre compte déchèterie pour accéder aux points de collecte.

Compte provisionné : accès autorisé

Compte non provisionné : accès refusé



1

Prépaiement sur
ecocito.com

->



2

Dépôt en
déchèterie

->



3

Edition du ticket
de sortie
avec votre solde
restant





INFOS DÉCHÈTERIES

Comment créer votre compte ecocito.com ?

Munissez-vous de la clé d'identification présente dans la rubrique « **Objet** » de vos factures ou demandez cette clé par courriel à **decheteries@univalom.fr**

Comment effectuer le prépaiement dans votre espace ecocito ?

> cliquez sur le module « Mes apports en déchèterie »

> cliquez sur « Créditer mon compte »

Au moment de la finalisation de la transaction, vous serez redirigé vers la plateforme du trésor public.

Comment connaître la somme encore disponible sur le compte ?

Après un dépôt, le ticket de sortie indique le solde du compte. Par ailleurs, votre espace en ligne ecocito répertorie toutes les informations relatives aux quantités déposées et au solde du compte.

Et si le compte est insuffisamment provisionné ?

la somme correspondant à la quantité de déchets déposés sera tout de même prélevée et le compte déchèterie sera temporairement « à découvert ». Vous disposerez alors d'un délai de 15 jours calendaires pour couvrir la créance..



Suivi de ma consommation

Je peux consulter le suivi de mon compte et de mes apports en déchèterie sur www.ecocito.com
Pour créer un compte, cliquez sur « **demandez l'ouverture de votre compte** ». Une fois la demande validée, vous pourrez vous connecter, en temps réel, dans votre espace personnel.



Paiement en ligne

Prépayez vos apports par carte bancaire sur www.ecocito.com



L'accès aux déchèteries

est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Il est obligatoire lors de chaque passage de valider avec les agents de déchèteries la nature des déchets déposés.